

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
12/4/15
DOSSIER N°6661**

**AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS
DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT (FDSH)**

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS
DÉPARTEMENTAL DES SERVICES D'HÉBERGEMENT (FDSH)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
Vu le délibération N°11/3/19 du Conseil Général du 13 octobre 2011 relative au Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH) ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-12/4/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

D'accorder aux trois collèges cités ci-dessous dans le cadre du Fonds Départemental des Services d'Hébergement (FDSH), les subventions suivantes :

Collège	Opération	Dépense éligible	Taux proposé	Montant subvention sollicité
Collège Jean Zay de CHAMBON/VOUEIZE	Réparation d'un bain marie	596,94 €	30 %	179 €
Collège Jules Marouzeau de GUERET	Réparation d'un salade bar	945,60 €	50 %	473 €
Collège Jacques GRANCHER de FELLETIN	Réparation d'un lave-vaisselle	1 479,91 €	50 %	740 €
	Réparation d'un four	992,40 €		496 €
	Réparation vitrine de self	753,24 €		377 €
			TOTAL	2 265 €

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget 2024, sous l'imputation suivante : chapitre 65, article 657 381, fonction 221.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET